



Le 12 octobre 2023

PAR SDE ET COURRIEL

M^e Adina Georgescu
Ligne directe : 514.871.5494
acgeorgescu@millerthomson.com

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5e étage, bureau 5.100, Case postale 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

OBJET : Demande pour la fermeture réglementaire des livres de Gazifère Inc. pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022
Dossier de la Régie : R-4231-2023
Notre dossier : 111216.0140

Chère consœur,

Gazifère a pris connaissance des commentaires de SÉ-AQLPA du 6 octobre 2023 (pièce C-SÉ-AQLPA-0011) concernant le caviardage de certains extraits de son mémoire à la suite d'une demande de Gazifère à cet effet, et souhaite formuler les commentaires suivants en réplique.

Les extraits dont Gazifère recherche la confidentialité sont les suivants :

- page vii, Recommandation SÉ-AQLPA-1-3 : le 2^{ème} paragraphe sauf la dernière phrase.
- page 17 du mémoire, paragraphe 21 : l'intégralité du premier alinéa du paragraphe.
page 18 du mémoire, paragraphe 22, Recommandation SÉ-AQLPA-1-3 : le 2^{ème} paragraphe sauf la dernière phrase.

Ces passages, lus en conjonction avec d'autres extraits publics du mémoire de SÉ-AQLPA et avec des extraits de preuves déposées dans d'autres dossiers réglementaires portant sur la stratégie de Gazifère liée au système de plafonnement et d'échange de droits d'émission (« **SPEDE** »), révèlent la nature de la nouvelle stratégie de Gazifère.

Préciser davantage, par lettre publique, la manière dont ces passages permettent de tirer des inférences sur la stratégie d'acquisition de droits d'émission de Gazifère révélerait le contenu confidentiel que Gazifère tente justement de protéger.

Gazifère rappelle que le *Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre*¹ impose des obligations de confidentialité qui doivent être respectées.

¹ c. Q-2, r. 46.1

SÉ-AQLPA a choisi, dans son mémoire, de commenter la nouvelle stratégie de Gazifère en vue de sa conformité au SPEDE. Ce faisant, des commentaires révélateurs ont été formulés qui devraient demeurer confidentiels. Dans le cadre de sa correspondance du 6 octobre 2023, SÉ-AQLPA ajoute des commentaires explicatifs additionnels, lesquels ont pour effet notamment de comparer les stratégies SPEDE de divers distributeurs. Chaque intervention additionnelle ajoute au contexte permettant de déduire l'information que l'on tente de garder confidentielle, comme l'ajout de nouvelles pièces à un casse-tête.

Des commentaires formulés publiquement par une personne intéressée dans le cadre d'une preuve et pouvant paraître anodins et sans conséquence lorsque pris isolément, peuvent avoir pour effet, lorsque rassemblés et lus en conjonction, de révéler l'information qui devait demeurer confidentielle ou permettre d'en déduire la substance. Pour éviter ce type de situations, la prudence s'impose.

À la lumière de ce qui précède, Gazifère demande que les passages du mémoire de SÉ-AQLPA identifiés ci-dessus fassent l'objet d'une ordonnance de confidentialité de la Régie, au même titre que toute autre information confidentielle liée au SPEDE.

Veillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

MILLER THOMSON sencrl

(s) Adina Georgescu

Adina Georgescu

ACG/

c.c. Me Pierre-Olivier Charlebois (FCEI)
Me Steve Cadrin (ACEF de l'Outaouais)
Me Dominique Neuman (SÉ-AQLPA)

